



Analyse VOX Septembre 2021

Complément d'enquête et analyse
à propos de la votation populaire suisse du 26 septembre 2021

Équipe du projet

Lukas Golder: Co-directeur

Martina Mousson: Cheffe de projet

Tobias Keller: Directeur de projet

Aaron Venetz: Chef de projets de données/programmeur

Olga Jenzer: Stagiaire en science des données

Maja Schoch: Stagiaire en science des données

Roland Rey: Collaborateur administratif

Table des matières

1	LES CONSTATS CAPITAUX	4
2	LA PARTICIPATION	6
3	LA FORMATION DE L'OPINION	9
3.1	La signification des projets	9
3.2	Les difficultés de compréhension et le moment de décision	11
3.3	L'acquisition d'information	12
4	L'INITIATIVE POPULAIRE «ALLÉGER LES IMPÔTS SUR LES SALAIRES, IMPOSER ÉQUITABLEMENT LE CAPITAL» (IMPOSITION DU CAPITAL)	14
4.1	La situation de départ, projet et recommandations	14
4.2	La décision de vote en fonction de paramètres sociaux et politiques	15
4.3	Les motifs	19
4.4	La résonance des arguments des votations	22
5	L'AMENDEMENT DU CODE CIVIL SUISSE (LE MARIAGE POUR TOUS)	24
5.1	La situation de départ, projet et recommandations	24
5.2	La décision de vote en fonction de paramètres sociaux et politiques	25
5.3	Les motifs	28
5.4	La résonance des arguments des votations	30
6	ANNEXE	33
6.1	Rapport technique	33
6.2	A propos de l'étude	37
6.3	L'équipe de gfs.bern	38

1 Les constats principaux

Une question de justice – mais avec deux issues différentes : Tandis que le « Mariage pour tous », en tant que mise à égalité des droits des couples du même sexe correspondait explicitement à l'esprit du temps et obtenait une large majorité, l'initiative populaire « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital » n'est pas parvenue à créer, elle, une « nouvelle » justice en matière d'imposition du capital. La crainte d'un affaiblissement des classes moyennes conjuguée à des motifs économiques ont conduit à un Non à l'imposition du capital. Bien que ces deux initiatives aient bénéficié de nettes majorités de la « gauche », seul le mariage pour tous a également reçu un large soutien des sympathisant-e-s d'autres partis et des personnes affiliées à aucun parti. C'est ce que prouvent les résultats de l'enquête auprès de 3'024 titulaires du droit de vote lors de l'analyse VOX de septembre 2021. L'étude a été réalisée par le gfs.bern et financée par la Chancellerie fédérale.

Non à la modification du statu quo relatif à l'imposition du capital

Initiative populaire « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital » (imposition du capital)

L'imposition du capital vise à accroître l'imposition des revenus tirés du capital, notamment les intérêts ou dividendes. La majorité de la population a toutefois rejeté cette initiative. L'initiative a reçu l'approbation uniquement de la « gauche ». Au centre, à droite et les non-affilié-e-s à un parti ont clairement voté Non. Les arguments du camp Pour étaient l'instauration d'une meilleure justice fiscale et le combat contre les inégalités ; ces arguments néanmoins n'ont recueilli aucune majorité. Les motifs du Non, qui ont plus convaincu, ont témoigné du fait que l'on ne veut pas que le statu quo soit modifié quant à l'imposition du capital : le capital serait déjà imposé, la redistribution déjà suffisante et les classes moyennes auraient à souffrir d'un Oui. Un seul argument Pour a obtenu une majorité. Si la couche sociale du bas et les classes moyennes disposaient de plus d'argent, cela donnerait de l'élan à l'économie suisse. Le statu quo et la crainte d'un possible affaiblissement de la classe moyenne ont cependant dissuadé une majorité de modifier l'imposition du capital telle qu'elle est actuellement pratiquée.

Oui à l'égalité des droits, attendue depuis trop longtemps, pour les couples de même sexe

Modification du Code civil suisse (Mariage pour tous)

Le « Mariage pour tous » introduit l'égalité des droits des couples du même sexe. La modification de la loi a bénéficié du soutien de pratiquement tous les horizons : elle a obtenu un puissant soutien de presque tous les groupes d'âge ainsi que de tous les bords politiques. Seuls quelques groupes de personnes isolés s'y sont opposés : il s'agit de personnes se situant complètement à droite de l'échiquier politique, qui sympathisent avec l'UDC et font très fortement confiance aux Églises libres. Les sympathisant-e-s du Centre se sont montrés divisés : 49 % ont voté en faveur du mariage pour tous. Les motifs et arguments du Non s'inscrivent dans l'idéologie des opposants : selon ces personnes, le mariage pour tous est inutile, une erreur ou non conforme au plan de Dieu. De même,

la « question des enfants » polarise : le camp du Non a argumenté que les enfants ont besoin de la mère et du père comme modèle parental. L'ensemble de ces arguments n'a cependant pas rencontré de majorité, et de loin. Les arguments Pour ont bien mieux convaincu et rencontré de l'approbation aussi dans le camp du Non : le mariage pour tous était attendu depuis trop longtemps déjà et il répond aux préoccupations actuelles. Même les personnes faisant preuve d'une attitude mitigée à cet égard – qui se demandent si la Suisse devrait plutôt évoluer avec son temps ou préserver les traditions – ont en majorité voté Oui. De même, sur la question des enfants, c'est le fait qu'ils reçoivent de l'amour et de l'attention qui est décisif pour ces personnes, et non pas l'orientation sexuelle des parents. De cette façon, en plaçant les couples de même sexe sur un pied d'égalité juridique, la Suisse vient s'aligner sur ses pays voisins.

Mobilisation de l'extrémité gauche de l'échiquier politique et des partis du Centre.

La participation

Lors du rendez-vous aux urnes du 26 septembre 2021, un nombre légèrement supérieur à la moitié des titulaires du droit de vote a participé aux votations : pour les deux projets de loi, la participation s'est située à environ 52,4 %. Le mariage pour tous a plus fortement mobilisé que l'imposition du capital. Parmi les personnes mobilisées figure un nombre accru de personnes qui dans un auto-classement gauche-droite se situent complètement à gauche. De même, les personnes qui sympathisent avec le PS, le PLR, le PVL et les Verts ont été nombreuses à participer.

Les projets mis au vote

Au cours des votations du 26 septembre 2021, il a été demandé au peuple suisse de trancher sur deux projets. Le mariage pour tous a été adopté, l'imposition du capital a été refusée.

2 La participation

Le dimanche 26 septembre 2021, les électeurs suisses ont voté sur deux projets :

1. L'initiative populaire « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital » (imposition du capital)
2. L'amendement du Code civil suisse (le mariage pour tous)

La participation s'est chiffrée à environ 52.4 % pour les deux projets.¹ La participation électorale est relativement élevée, même si elle avait été nettement plus forte en juin 2021 et en septembre 2020 avec un score de presque 60 %.

Le tableau 1 représente la participation aux votations selon les paramètres sociodémographiques sélectionnés. La participation en fonction des groupes sociétaux présente les schémas habituels. Une nette dépendance vis-à-vis de l'âge et du niveau d'éducation individuel s'observe. Plus la personne avance en âge et plus le niveau d'éducation est élevé, plus le niveau de participation des personnes de ce groupe tend à être élevé. La moitié des participants étaient âgés de plus de 53 ans.² La dépendance vis-à-vis de l'âge est la plus forte chez les hommes âgés de 65 ans et plus. Dans ce cas, la notion classique de la participation en tant que devoir citoyen entre en jeu.

Tableau 1: Participation selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des électeurs inscrits)

Paramètres	Participation (%) (pondérée)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	52.6	2985	
Age			V=.16***
18-29 ans	46	412	± 4.8
30-39 ans	43	428	± 4.7
40-49 ans	48	474	± 4.5
50-59 ans	51	630	± 3.9
60-69 ans	59	512	± 4.3
70 ans et plus	66	529	± 4

¹ Lien vers bfs.admin.ch

² Age médian chez les femmes: 54 ans, âge médian chez les hommes: 52 ans.

Paramètres	Participation (%) (pondérée)	N	V de Cramér / Erreur type
Sexe			V=.02
Femmes	52	1571	± 2.5
Hommes	54	1414	± 2.6
Sexe et âge			V=.14***
Hommes / 18-39	44	446	± 4.6
Hommes / 18-39	45	394	± 4.9
Femmes / 40-65	50	717	± 3.7
Hommes / 40-65	54	646	± 3.8
Femmes / 65+	62	408	± 4.7
Hommes / 65+	65	374	± 4.9
Niveau d'éducation			V=.19***
Sans formation post-obligatoire	43	313	± 5.5
Formation professionnelle de base/Formation professionnelle	47	965	± 3.2
Maturité/Éducation professionnelle supérieure	53	792	± 3.5
École technique/Université/EPF/Doctorat	69	791	± 3.2
Revenu du foyer			V=.14***
Jusqu'à 3'000 CHF	41	152	± 7.9
3'000-5'000 CHF	48	391	± 5
5'000-7'000 CHF	48	443	± 4.7
7'000-9'000 CHF	55	463	± 4.5
9'000-11'000 CHF	55	367	± 5.1
Plus de 11'000 CHF	65	681	± 3.6

Est indiqué chaque fois le nombre non pondéré d'enquêtés (n) dans chaque groupe paramétrique (niveau de confiance = 95 %).

Tests V de Cramér et erreurs types. *** = $p < 0.001$, ** = $p < 0.01$, * = $p < 0.05$.

En outre, une forte dépendance de la mobilisation aux paramètres politiques s'observe. Comme d'habitude, l'intérêt pour la politique explique très fortement la participation : un intérêt vif pousse à une participation accrue. Les personnes, qui dans l'auto-classement gauche-droite disent se situer complètement à gauche, ont été les plus fortement mobilisées, beaucoup plus que le pôle opposé complètement à droite. Relativement à la sympathie partisane, ce schéma n'est pas aussi clair. Les personnes qui éprouvent de la sympathie pour le PS (67 %), les Verts (64 %) ou le PVL (64 %) ont eu plus tendance à se rendre aux urnes que les partis bourgeois (par ex. 58 % pour le Centre ou 50 % pour l'UDC) ou les partis de droite, à une exception près cependant : les sympathisant-e-s du PLR ont elles et eux aussi participé à 66 % aux votations. Les personnes qui font peu,

voire pas du tout, confiance au Conseil fédéral ont été fortement mobilisées (environ 56 %). Ce pourcentage de mobilisation est à peine plus élevé chez les personnes qui au contraire ont fortement ou très fortement confiance en le Conseil fédéral (59 %). Ces valeurs sont similaires à celles de la votation de juin 2021.

Tableau 2: Participation selon des paramètres politiques (en pourcentage de l'électorat inscrit)

Paramètres	Participation (%) (pondérée)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	52.6	2985	
Auto-classement gauche-droite (0-10)			V=.15***
Complètement à gauche (0-2)	70	329	± 5
A gauche (3,4)	63	549	± 4
Au centre (5)	48	790	± 3.5
A droite (6,7)	56	582	± 4
Complètement à droite (8-10)	58	348	± 5.2
Sympathie pour un parti			V=.23***
UDC	50	482	± 4.5
PLR	66	456	± 4.4
Le Centre	58	315	± 5.5
PVL	64	217	± 6.4
PS	67	463	± 4.3
Verts	64	251	± 6
Autre parti	61	153	± 7.8
Aucune	33	310	± 5.2
Intérêt politique			V=.44***
Très intéressé	85	524	± 3.1
Plutôt intéressé	65	1512	± 2.4
Plutôt pas intéressé	28	751	± 3.2
Pas du tout intéressé	18	147	± 6.2
Confiance envers le Conseil fédéral			V=0.1***
Très réduite à réduite (0-4)	56	365	± 5.1
Moyenne (5)	48	530	± 4.3
Elevée (6-7)	49	685	± 3.7
Très élevée (8-10)	59	1275	± 2.7

32 % des non-participant-e-s ont indiqué avoir oublié de participer aux votations (cf. tableau 3). Ce pourcentage était un peu supérieur à celui de la dernière votation. Un nombre un peu plus élevé (26 %) a indiqué avoir été « empêché » et n'a, pour cette raison, pas pu participer. 13 % ont indiqué comme motif avoir eu du mal à se décider. Pour 11 %, le motif de non-participation a été le désintérêt pour ces thèmes. 9 % ont indiqué que le résultat de la votation était clair même en l'absence de leur voix. Certaines personnes ont indiqué les motifs symptomatiques d'une lassitude envers la politique. 6 % ont indiqué que leur avis ne changerait de toute façon rien, et 7 % que leur voix ne ferait pas pencher la balance. 5 % ont également indiqué ne jamais participer, par principe, aux votations. 3 % ont indiqué ne pas faire confiance aux processus démocratiques.

Tableau 3: Motifs de non-participation aux votations (en % des non-participants)

Motifs de non-participation	Part (%)	N
J'ai oublié de participer aux votations.	32	219
J'ai été empêché.	26	180
Je n'ai pas pu me décider.	13	82
Les thèmes des votations ne m'intéressaient pas.	11	75
Je suis parti du principe que le résultat des votations allait être clair.	9	53
Je pense que ma voix personnelle, de toute façon, ne fera pas pencher la balance.	7	38
Je pense que les votations ne changent rien de toute façon.	6	40
Les thèmes des votations étaient trop compliqués.	5	36
Je ne participe jamais, par principe, aux votations.	5	33
Je me méfie des processus démocratiques.	3	17
Ne sais pas / pas de réponse	7	54

La cohorte de non-participants se chiffre à 796. Des indications multiples étaient possibles.

3 La formation de l'opinion

3.1 La signification des projets

Les participants à l'enquête ont été prié-e-s d'évaluer l'importance que chaque projet revêtait à leurs yeux (tableaux 4). Sur une échelle de 0 à 10, cette note s'est chiffrée en moyenne à 5.7 pour l'imposition du capital, et à 6.8 pour le mariage pour tous. Ces deux valeurs sont comparativement basses (par ex. comparé à l'analyse VOX de juin 2021).

L'analyse des affiches de APS montre elle aussi qu'en moyenne beaucoup d'affiches ont été placées au sujet de l'imposition du capital (environ 250 affiches, dont presque toutes pour la campagne du Non), tandis que très peu d'affiches paraissaient au sujet du mariage pour tous (environ 60 affiches, dont une majorité pour la campagne du Oui).³

³ Analyse des annonces APS du 26 septembre 2021

Tableau 4: Importance personnellement accordée aux projets
 (parts de perception de l'importance en pourcentage des votant-e-s en faveur du Oui ou du Non)

Niveau d'importance	Imposition du capital		Mariage pour tous	
	Votant-e-s en %	n	Votant-e-s en %	n
très faible (0-1)	11	213	11	220
faible (2-4)	20	398	10	212
moyen (5)	16	341	12	254
élevé (6-8)	36	720	28	614
très élevé (9-10)	18	364	39	868
Valeur moyenne (totale)	5.7	2036	6.8	2168

Remarques: Entrent dans l'analyse uniquement les personnes qui ont voté soit Oui soit Non. Les réponses «ne sais pas» ou les refus de répondre n'ont pas été pris en compte. Résultats pondérés. En raison des arrondis, le total peut différer légèrement de 100 %.

3.2 Les difficultés de compréhension et le moment de décision

La difficulté de compréhension a été très différente pour les deux projets (tableaux 6 et 7) : tandis que nettement plus de quatre personnes sur cinq (92 %) ont trouvé la prise de décision relative au mariage pour tous facile, ce pourcentage était d'à peine 64 % pour l'imposition du capital. Dans l'ensemble et de façon correspondante, seul-e-s quelques titulaires du droit de vote ont eu du mal à se décider au sujet du mariage pour tous.

Tableau 5: Difficulté de compréhension (en % des votants)

Difficultés de compréhension	Imposition du capital		Mariage pour tous	
	Votant-e-s en %	n	Votant-e-s en %	n
plutôt facile	64	1234	92	1989
plutôt difficile	36	719	8	161
N (total)		1953		2150

Les personnes interrogées ont indiqué quand elles s'étaient décidées pour le Oui ou pour le Non (tableaux 8). La décision concernant le mariage pour tous a été bien plus fortement prédéterminée que pour l'imposition du capital. Environ les quatre cinquièmes des personnes ont su d'avance quel allait être leur vote relativement au mariage pour tous. Concernant l'autre projet, un peu moins de 60 % des personnes ont su dès le début comment elles allaient voter. Entre un tiers et environ 10 % des personnes se sont décidées pendant la campagne des votations. Concernant l'imposition du capital, les décisions prises l'ont plutôt été de dernière minute : 11 % ont indiqué avoir pris une décision au dernier moment.

Tableau 6: Moment de la décision (en % des votants)

Moment de la décision	Imposition du capital		Mariage pour tous	
	Votant-e-s en %	n	Votant-e-s en %	n
clair depuis le début	58	1129	84	1852
pendant la campagne des votations	31	642	13	268
au dernier moment	11	247	3	61
N (total)		2018		2181

3.3 L'acquisition de l'information

Les canaux d'information par lesquels les votant-e-s se sont informé-e-s sur les projets proposés aux votations se présentent dans un ordre similaire à celui des votations antérieures (tableau 10). D'un côté, la part d'utilisateurs est indiquée, de l'autre, l'intensité (échelle : de 1 à 10) avec laquelle ils se sont servis de ce média.

Les articles de journaux (83 %), la brochure fédérale explicative (81 %) et les émissions télévisées sur les votations (76 %) ont de nouveau été les trois principaux canaux leur ayant permis de s'informer sur les projets. Avec des valeurs moyennes d'environ 6, ces sources ont aussi été plus intensément prises en compte que la totalité des autres sources. Les sources en ligne revêtent également une haute importance : avec 66 % des votants qui tiennent compte des pages d'actualités sur Internet, cette source occupe la quatrième place et se situe dans le haut du classement aussi en termes d'intensité d'utilisation. Un peu moins des deux tiers des votants écoutent les émissions sur les votations à la radio avec en moyenne la même intensité qu'ils utilisent les pages d'actualités. Environ 55 % utilisent les courriers des lecteurs, journaux de votations, prospectus, annonces dans les journaux ou affiches dans la rue. Les sondages d'opinion sont utilisés par un peu moins de la moitié. Dans le bas du classement se trouvent les commentaires sur les portails d'actualités en ligne, les communiqués au poste de travail, les films et vidéoclips sur Internet ou sur les réseaux sociaux. L'appli VoteInfo n'est certes utilisée que par 28 %, mais avec une intensité d'utilisation de 5.1, cette dernière se situe au même rang dans le classement que les pages d'actualité sur Internet.

Tableau 7: Utilisation des médias (parts en % des votants)

Canaux d'information	Part d'utilisation en %	Intensité d'utilisation Valeur moyenne	Nombre d'indications (non pondéré)
Articles de journaux	83	6	1851
Brochure fédérale explicative	81	6.4	1837
Émissions sur les votations à la télévision	76	5.8	1700
Pages d'actualités sur Internet	66	5.1	1482
Émissions sur les votations à la radio	64	5.2	1446
Journaux sur les votations ou dépliants	56	4.5	1264
Courrier des lecteurs dans les journaux ou commentaires des lecteurs dans les forums Internet	55	4.2	1230
Affiches dans la rue	54	3.4	1188
Annonces dans les journaux	51	3.8	1174
Sondages d'opinion	45	3.9	1040
Commentaires sur les portails d'actualité en ligne	43	4	984
Communiqués au poste de travail	35	4	785

Canaux d'information	Part d'utilisation en %	Intensité d'utilisation Valeur moyenne	Nombre d'indications (non pondéré)
Réseaux sociaux comme Facebook, Twitter ou Instagram	34	4.4	766
Films et clips vidéo sur Internet, sur YouTube par exemple	30	3.8	713
Appli VoteInfo de la Confédération	28	5.1	637

Résultats pondérés. Remarques: La deuxième colonne («Part d'utilisation en %») indique la part de votant-e-s qui ont utilisé les canaux d'information respectifs. La troisième colonne («Intensité d'utilisation») informe en revanche sur l'intensité d'utilisation du média respectif (moyenne arithmétique de l'intensité d'utilisation, entre 1 et 10). A cette fin, seules les indications fournies par les utilisatrices et utilisateurs effectifs du média respectif ont été prises en compte. $n = 2'227$.

De nouveau, des différences sont observables entre un canal de communication principal et le comportement de vote (tableau 11). Pour l'imposition du capital, les votant-e-s en faveur du Oui se sont plus fréquemment informé-e-s en ligne que hors ligne ; de même, les votant-e-s en faveur du Oui au mariage pour tous ont utilisé beaucoup plus fréquemment les canaux en ligne que hors ligne. On observe que les différences entre les parts de Oui sont relativement grandes chez les utilisateurs en ligne ainsi que ceux hors ligne (comparé aux analyse VOX antérieures en 2021).

Tableau 8: Mode d'information politique (en % des votants)

Canaux de communication	Imposition du capital			Mariage pour tous		
	Votant-e-s en faveur du Oui en %	n	SD	Votant-e-s en faveur du Oui en %	n	SD
en ligne	50	353	± 5.2	81	380	± 3.9
les deux à égalité	29	733	± 3.3	54	756	± 3.6
hors ligne	35	915	± 3.1	68	935	± 3
N (total) / V de Cramér		2001	V=.15***		2071	V=.21***

4 L'initiative populaire « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital » (imposition du capital)

4.1 La situation de départ, projet et recommandations

En Suisse, l'impôt progressif actuel sur le revenu s'applique aux salaires, pensions et aux revenus du capital. Les revenus du capital sont par exemple les plus-values sur les portefeuilles d'actions ou sur les ventes, les intérêts tirés de l'épargne, etc.

Le comité d'initiative, composé de la JS, a déposé les 109'332 signatures requises le 2 avril 2019. Les initiants argumentent qu'une imposition plus juste du capital réduirait les inégalités croissantes de patrimoine. Ils ciblent une justice fiscale et veulent ainsi délester le « 99 % de la population » qui ne tire pas de revenu du capital et ne possède pas de patrimoine. Si l'initiative est acceptée, c'est le Parlement qui définirait à partir de quel montant le revenu tiré du capital serait imposé. Le soutien à cette initiative venait du PS et des Vert-e-s.

Le Conseil fédéral, le Parlement, l'UDC, le PLR, le Centre et le PVL se sont prononcés contre l'initiative pour une imposition du capital. Les adversaires de cette initiative ont argumenté qu'une acceptation de l'initiative aurait des conséquences économiques négatives, notamment qu'elle affaiblirait la Suisse en tant que place économique. L'imposition actuelle suffit selon eux pour parvenir à une redistribution juste. De même, en cas d'acceptation, les incitatifs à l'épargne individuelle disparaîtraient. Le mot d'ordre pour le Oui a été rédigé par Les Vert-e-s et le PS.

Le 26 septembre, l'initiative a été rejetée avec 64,9 % de Non. Elle a également échoué à obtenir la majorité des cantons : les cantons l'ont tous refusée.

4.2 La décision de vote en fonction de paramètres sociaux et politiques

Les paramètres sociodémographiques énoncés (tableau 13) montrent que l'approbation varie en fonction de **L'ÂGE, DE L'ÉDUCATION, DU REVENU DU FOYER** et **DU TAUX D'OCCUPATION**. Bien que les effets soient significatifs, ils s'avèrent – en raison des V de Cramér réduits – (très) faibles si mesurés par leur force, notamment en ce qui concerne le revenu du foyer. La différence par **SEXE** n'est pas significative.

DANS L'ENSEMBLE, les paramètres sociodémographiques suivants ont plutôt conduit à un Oui, sachant qu'aucune catégorie n'a reçu une majorité de Oui : Les personnes (plutôt) plus jeunes, qui ont achevé une formation universitaire ou qui ne travaillent pas à plein temps.

En **DÉTAIL**, il s'avère en matière d'**ÂGE** des votant-e-s que les personnes âgées de 18 à 39 ans ont comparativement voté Oui plus souvent que les autres groupes d'âge. Les personnes plus âgées, à partir de 65 ans, n'ont pratiquement pas voté Oui. Relativement au niveau **D'ÉDUCATION**, il s'avère que ce sont les diplômé-e-s d'une haute-école, d'une EPF ou d'une université qui ont le plus fréquemment voté Oui, à savoir presque la moitié. Concernant le **REVENU**, il n'y a pas de corrélation linéaire. Suivant le revenu, la part de Oui est comprise entre 32 et 40 %. Il convient de noter que les personnes travaillant à plein temps (90–100 %) ont plutôt eu tendance à voter Non que celles travaillant à temps partiel. Certaines dans ce groupe craignent peut-être d'être plus affectées par les répercussions d'un Oui.

Tableau 9: Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des personnes qui ont effectivement voté)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	35.1	2132	
Age			V=.18***
18-29 ans	45	259	± 6.1
30-39 ans	48	271	± 6
40-49 ans	40	314	± 5.4
50-59 ans	35	453	± 4.4
60-69 ans	34	396	± 4.7
70 ans et plus	22	439	± 3.9
Sexe			V=.04
Femmes	37	1079	± 2.9
Hommes	33	1053	± 2.8
Niveau d'éducation			V=.15***
sans formation post-obligatoire	28	198	± 6.3
Formation professionnelle de base/Formation professionnelle	28	635	± 3.5
Maturité/Éducation professionnelle supérieure	35	584	± 3.9
École technique/Université/EPF/Doctorat	46	649	± 3.8
Taux d'occupation			V=.12***
A temps complet (90–100 %)	31	1273	± 2.6
A temps partiel entre 70 % et 89 %	45	281	± 5.8
A temps partiel entre 50% et 69%	40	279	± 5.8
A temps partiel moins de 50 %	43	174	± 7.4
Revenu du foyer			V=0.1*
jusqu'à 3'000 CHF	40	87	± 10.3
3'000-5'000 CHF	33	262	± 5.7
5'000-7'000 CHF	43	301	± 5.6
7'000-9'000 CHF	42	350	± 5.2
9'000-11'000 CHF	34	271	± 5.6
plus de 11'000 CHF	32	562	± 3.8

LES ATTITUDES POLITIQUES ont été nettement plus pertinentes, pour expliquer la position concernant l'imposition du capital, que lieu de vie, l'appartenance à une couche sociale ou des caractéristiques personnelles (tableau 14).

DANS L'ENSEMBLE, les paramètres politiques suivants ont plutôt conduit au Oui : l'auto-classement à gauche sur l'échiquier politique ainsi qu'une affinité pour un parti orienté écologiste ou de gauche. Du côté des valeurs, le peu de confiance envers les associations économiques ainsi qu'envers les banques privées et cantonales ont promu le Oui. En outre, des préférences pour plus d'interventions de l'Etat dans l'économie ainsi que pour une plus forte imposition des hauts revenus ont, elles aussi, plutôt conduit à un Oui.

EN DÉTAIL, il s'avère que plus une personne se classe à gauche en matière d'**IDÉOLOGIE** politique, plus elle a voté pour l'imposition du capital. Ainsi, les personnes complètement à gauche ont répondu à 91 % Oui, contrairement aux personnes complètement à droite qui elles ont répondu à 10 % Oui. Le refus puissant, dans l'ensemble, est également venu des personnes qui se classent elles-mêmes au centre de l'échiquier politique. Avec une part de Oui de 22 %, elles ont clairement voté Non.

Le même schéma se dessine aussi en incluant les **PRÉFÉRENCES PARTISANES**. La «gauche» contre le «reste»: Tandis que Les Vert-e-s ont voté Oui à 76 % et le PS de même à 73 %, les partis du centre et de droite ont été clairement contre: Le PVL s'est avéré être le plus indécis avec 38 % de Oui; le Centre (14 %), le PLR (10 %) et l'UDC (11 %) ont voté en grande majorité Contre. Le camp du Non a aussi reçu un soutien majoritaire de la part des personnes qui sympathisent avec un autre parti (part de Oui de 45 %).

Cela se reflète aussi dans la réponse à la question de la **CONFIANCE** envers respectivement les associations économiques, les banques privées et cantonales. Celui qui fait peu ou pas confiance à l'univers bancaire a majoritairement voté Oui (54 %). Une confiance moyenne ou élevée est en forte corrélation avec un Non. Concernant la confiance envers les associations économiques, il s'avère qu'une confiance très faible n'a pas conduit à un Oui majoritaire. Une forte confiance envers les associations économiques est allée de pair avec un Non clair et net.

Les **VALEURS PERSONNELLES** ont marqué le comportement de vote. Comme l'avait déjà montré la décision en fonction des préférences partisans, une préférence pour plus d'interventions économiques de l'Etat a accru la tendance au Oui (71 % de Oui) ; idem quant à une préférence pour une plus forte imposition des hauts revenus (63 % de Oui).

Tableau 10: Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des personnes qui ont effectivement voté)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	35.1	2132	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=0.6***
complètement à gauche (0-2)	91	269	± 3.5
à gauche (3-4)	57	439	± 4.6
au centre (5)	22	544	± 3.5
à droite (6-7)	11	446	± 2.9
complètement à droite (8-10)	10	255	± 3.6
Sympathie pour un parti			V=.57***
UDC	11	335	± 3.4
PLR	10	370	± 3
Le Centre	14	238	± 4.4
PVL	38	179	± 7.1
PS	73	372	± 4.5
Verts	76	199	± 5.9
autre parti	45	110	± 9.3
aucune	27	168	± 6.7
Confiance envers les associations économiques			V=.27***
très réduite à réduite (0-4)	49	794	± 3.5
moyenne (5)	29	569	± 3.7
élevée (6-7)	22	391	± 4.1
très élevée (8-10)	16	174	± 5.5
Confiance envers les banques privées en Suisse et envers les banques cantonales			V=.29***
très réduite à réduite (0-4)	54	675	± 3.8
moyenne (5)	32	537	± 3.9
élevée (6-7)	26	447	± 4.1
très élevée (8-10)	17	382	± 3.8
Valeurs personnelles: «Une Suisse où l'Etat intervient plus dans l'économie, ou une Suisse où règne plus de concurrence sur le marché»			V=.41***
Plus d'interventions de l'Etat	71	364	± 4.7
Valeurs personnelles mitigées	38	824	± 3.3
Plus de concurrence	16	714	± 2.7

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Valeurs personnelles: «Une Suisse où les impôts sur les hauts revenus sont haussés ou une Suisse où les impôts sur les hauts revenus sont réduits.»			V=0.5***
Hausser les impôts sur les hauts revenus	63	946	± 3.1
Valeurs personnelles mitigées	13	725	± 2.4
Réduire les impôts sur les hauts revenus	17	259	± 4.5

4.3 Les motifs

Les principaux motifs d'un Oui ou d'un Non ont été sondés au moyen d'une question ouverte. Les **MOTIFS DU OUI** (tableau 15) sont classables en deux catégories principales : La justice fiscale et l'allègement fiscal (36 % de toutes les premières indications, 83 % de toutes les indications) et la lutte contre les inégalités (resp. 27 % et 52 %).

La minorité qui s'est exprimée en faveur de l'imposition du capital a fondé sa rhétorique en premier lieu sur plus de justice dans le système fiscal et sur un allègement fiscal. Les trois plus puissants arguments dans cette catégorie montrent que c'est surtout l'imposition juste de ceux qui détiennent beaucoup de capital, dont il était question (resp. 13 % et 27 %), et qu'il faut que ce capital soit imposé (resp. 5 % et 14 %). De même, le fait que cela entraînerait une répartition plus juste du fardeau fiscal a été déterminant (resp. 8 % et 15 %).

Beaucoup de votant-e-s en faveur du Oui espéraient qu'ainsi seraient combattues les inégalités entre pauvres et riches. Cela entraînerait plus de justice sociale (resp. 9 % et 18 %) et permettrait de mieux combattre les inégalités croissantes. De la sorte, le fossé en train de se creuser entre les pauvres et les riches se refermerait (resp. 11 % et 16 %).

Tableau 11: Motifs de décision Pour (en % des votant-e-s en faveur du Oui)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	n	en %	n
Justice fiscale/allègement fiscal	36	282	83	619
Imposition juste	13	100	27	200
plus de redistribution	8	58	15	115
Imposer le capital	5	38	14	101
Combattre les inégalités	27	190	52	357
Justice sociale	9	68	18	122
Inégalités croissantes	11	73	16	116
Considérations générales (par ex. bon projet, sympathique)	5	42	15	103
Autre	0	3	1	11
Réponses visiblement fausses / confusions	0	5	0	5
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté, etc.)	1	9	1	11
ne sais pas / aucun motif indiqué	28	228	71	560

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver à dépasser 100 %. Les enquêté-e-s ont fréquemment noté plus d'un motif et indépendamment de cela ces personnes ont aussi toujours été interrogées sur d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêté-e-s. Le total général est donc supérieur à 100 %.

Les **MOTIFS DU NON** à l'imposition du capital se réfèrent principalement aux risques économiques et financiers (resp. 19 % de premières indications et 37 % de toutes les indications) et à une justice erronée (resp. 10 % et 16 %).

Le Non a également été une manifestation de ce que le statu quo suffisait déjà. Car l'un des arguments les plus fréquemment indiqués dans le domaine des risques économiques est que le capital et le patrimoine seraient déjà imposés (resp. 5 % et 7 %). Pour d'autres, la contrainte exercée sur les PME et leur affaiblissement étaient le motif déterminant d'un Non (resp. 3 % et 4 %) – et d'une manière générale beaucoup de gens craignaient, en cas de Oui, que cela ait dans l'ensemble des conséquences négatives sur l'économie (resp. 2 % et 4 %).

Tout aussi souvent ont été indiqués des motifs dans la catégorie principale « justice erronée ». La justice erronée signifie que certes on reconnaît que l'on aspire à la justice par un Oui, mais que cette justice n'est pas plus juste que la justice actuelle. Considéré sous cet angle, beaucoup de gens ont indiqué dans cette catégorie que la Suisse redistribuait déjà beaucoup d'argent (resp. 3 % et 5 %), qu'une nouvelle injustice financière apparaîtrait (resp. 3 % et 4 %) et que les classes moyennes verraient leur fardeau s'alourdir inutilement (resp. 2 % et 4 %).

Tableau 12: Motifs de décision Contre (en % des votant-e-s en faveur du Non)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	N	en %	n
Risques économiques/financiers	19	266	37	509
Le capital/le patrimoine est déjà imposé	5	73	7	104
Contraintes pesant sur les PME/Affaiblissement des PME	3	30	4	50
Conséquences négatives pour l'économie	2	37	4	58
Justice erronée	10	133	16	218
Redistribution suffisante	3	36	5	56
Injustice financière	3	41	4	56
Fardeau pesant sur les classes moyennes	2	34	4	55
Considérations générales (par ex. mauvais projet, antipathique)	23	301	36	466
Autre	1	8	1	12
Réponses visiblement fausses / confusions	0	2	0	2
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté, etc.)	2	35	3	48
ne sais pas / aucun motif indiqué	37	522	78	1087

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver à dépasser 100 %. Les enquêté-e-s ont parfois noté plus d'un motif et indépendamment de cela, ils/elles ont aussi toujours été interrogé-e-s sur d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêté-e-s. Le total général est donc supérieur à 100 %.

4.4 La résonance des arguments lors des votations

Différents arguments Pour et Contre ont aussi été présentés aux enquêté-e-s afin de pouvoir les juger (tableau 17). L'acceptation ou le refus dans son ensemble n'ont pas été les seuls éléments pertinents pour l'analyse de ces arguments : savoir quels arguments divisaient les votants du Oui et du Non l'a aussi été. De grandes différences dans l'évaluation des arguments par les deux camps sont des signes que ces arguments ont été particulièrement pertinents pour la décision.

Les décisions de vote ont été prises sur un contenu assez bien fondé⁴: 71 % des votant-e-s ont en moyenne approuvé le contenu des arguments Pour ou Contre, et ont aussi voté conformément à leur propre attitude argumentative.

DANS L'ENSEMBLE, les arguments Pour ont convaincu légèrement mieux que les arguments Contre. Car le seul argument à avoir reçu une approbation majoritaire dans les deux camps est qu'il faut fortifier les classes moyennes et non pas les affaiblir.

Parmi les **ARGUMENTS POUR**, celui relatif aux classes moyennes s'est avéré le plus fort : 69 % de l'ensemble des votant-e-s étaient convaincus que plus d'argent attribué aux couches sociales basses et moyennes profiterait dans l'ensemble à l'économie (81 % d'approbation des votant-e-s en faveur du Oui et 64 % des votant-e-s en faveur du Non). Le second argument le plus puissant, approuvé par 75 % des votant-e-s en faveur du Oui, est que la Suisse ressort toujours plus forte des crises et qu'elle doit par conséquent imposer plus fortement le capital que les salaires. Mais 50 % des votant-e-s en faveur du Non ne l'ont pas accepté. Enfin, 83 % des votant-e-s en faveur du Oui sont convaincus qu'une fortune existante ne devrait pas servir à gagner encore plus d'argent vu que cela ne constitue pas un travail. De même, 60 % des votant-e-s en faveur du Non étaient contre. Cet argument Pour a le plus fortement polarisé.

Aucun des trois **ARGUMENTS CONTRE** testés n'a convaincu une majorité de votant-e-s. L'argument selon lequel la redistribution est exagérée a reçu le plus d'approbation (44 %). Parmi les votant-e-s Contre, 61 % en étaient convaincus mais 62 % des votant-e-s Pour, en revanche, ne l'étaient pas. Le fait que plus de 1 % des personnes seraient affectées par le nouvel impôt – à savoir aussi les PME ou les petits épargnants – a convaincu 58 % des votant-e-s en faveur du Non, mais n'a pas séduit 60 % des votant-e-s en faveur du Oui. C'est toutefois le troisième argument qui a le plus fortement polarisé : l'argument selon lequel la Suisse impose déjà fortement les patrimoines si on la compare à l'international, donc il n'y a pas besoin d'agir, a été jugé correct par 61 % des votant-e-s en faveur du Non, mais désapprouvé par 77 % des votant-e-s en faveur du Oui.

⁴ [Lien vers l'article SPSR de Milic \(2015\)](#)

Tableau 13: Total des arguments Pour et Contre, et parts de votant-e-s en faveur du Oui et du Non (en %)

Arguments pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse
Si la couche sociale du bas et les classes moyennes disposent de plus d'argent, elles pourront dépenser plus d'argent et donneront ainsi de l'élan à l'économie suisse.	Total	69	18	13
	Votant-e-s en faveur du Oui	81	10	8
	Votant-e-s en faveur du Non	64	24	13
Des crises, aussi, la Suisse ressort toujours fortifiée: Maintenant, elle peut s'offrir de plus redistribuer des riches vers les pauvres	Total	45	36	19
	Votant-e-s en faveur du Oui	75	12	13
	Votant-e-s en faveur du Non	31	50	19
Gagner encore plus d'argent avec les actifs existants n'est pas un exploit, il est donc juste d'imposer le capital plus lourdement que les salaires.	Total	45	41	14
	Votant-e-s en faveur du Oui	83	8	9
	Votant-e-s en faveur du Non	26	60	14
Arguments contre				
L'initiative exagère avec la redistribution parce qu'à partir d'une valeur-seuil elle multiplie par 1,5 le revenu tiré du capital.	Total	44	30	26
	Votant-e-s en faveur du Oui	17	62	21
	Votant-e-s en faveur du Non	61	13	26
Bien plus de 1 % sont concernés par le nouvel impôt: Les entreprises familiales, les PME ou les petits épargnants ont moins d'incitatifs à épargner et à investir.	Total	43	32	25
	Votant-e-s en faveur du Oui	19	60	21
	Votant-e-s en faveur du Non	58	18	24
La Suisse impose déjà les actifs à un taux élevé par rapport aux normes internationales. Il n'y a donc aucun besoin d'agir.	Total	42	40	19
	Votant-e-s en faveur du Oui	9	77	14
	Votant-e-s en faveur du Non	61	21	18

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 % Exemple de lecture pour le premier argument: 69 % de tout-e-s les votant-e-s (ainsi que 81 % de tout-e-s les votant-e-s en faveur du Oui et 64 % de tout-e-s les votant-e-s en faveur du Non) se sont rangés derrière l'argument Pour selon lequel la couche sociale du bas et les classes moyennes pourront dépenser plus si elles disposent de plus d'argent, et ainsi stimuler l'économie suisse. 18 % de l'ensemble des votant-e-s ont indiqué ne pas être d'accord et 13 % ont répondu «ne sais pas / pas de réponse». N pour tous les arguments: Total 2'132; votant-e-s en faveur du Oui 770; votant-e-s en faveur du Non 1'362.

5 L'amendement du Code civil suisse (le mariage pour tous)

5.1 La situation de départ, projet et recommandations

En 2013, le groupe vert-libéral avait déposé une initiative intitulée « Mariage pour tous » destinée à ouvrir le mariage indépendamment du sexe ou de l'orientation sexuelle, ne permettant plus seulement le partenariat enregistré. De la sorte les couples de même sexe devaient plus facilement se faire naturaliser, adopter ensemble un enfant et rendre le don de sperme accessible aux femmes mariées. Il était argumenté que cela promeut l'égalité, l'acceptation et la tolérance, offre une meilleure protection aux familles et aux enfants, et permet logiquement un perfectionnement du mariage.

Différents comités de politiques au sein de l'UDC, de l'UDF, du Centre et du PEV choisirent la voie du référendum qui aboutit en avril 2021. Ils contredisent les initiateur-e-s en soutenant que la notion traditionnelle de mariage entre l'homme et la femme n'est pas discriminatoire, que le bien de l'enfant est menacé et que cela ouvre en grand les portes à la reproduction artificielle. En faveur du projet s'étaient prononcés, outre le Conseil fédéral et le Parlement, les Vert-e-s, le PS, le PVL, le Centre et le PLR.

Le mariage pour tous a été adopté à une large majorité. 64,1 % des votant-e-s ont dit Oui (20 6/2 cantons pour le Oui, 0 0/2 canton pour le Non) De cette façon, la Suisse vient s'aligner sur ses pays voisins. Comme la France, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, la Suisse autorise elle-aussi le mariage pour tous.

5.2 La décision de vote en fonction de paramètres sociaux et politiques

Les paramètres sociodémographiques énoncés (tableau 18) montrent que l'approbation varie en fonction de **L'ÂGE**, **DU SEXE**, **DE L'ÉDUCATION** et **DU REVENU**. Bien que les effets soient significatifs, ils s'avèrent (très) faibles si mesurés par leur force notamment en raison des V de Cramér réduits, à une exception près : l'âge.

DANS L'ENSEMBLE, les paramètres sociodémographiques suivants ont plutôt conduit à un Oui, sachant qu'aucune catégorie n'a reçu une majorité de Oui : Personnes de moins de 70 ans ou qui ont achevé une formation universitaire.

En **DÉTAIL**, il s'avère en matière d'**ÂGE** des votant-e-s que seules les personnes âgées de 70 ans ou plus ont voté en majorité Non. Tous les autres groupes d'âge ont voté Oui avec une marge (parfois très) confortables. Relativement à **L'ÉDUCATION**, il s'avère également qu'un seul groupe n'a pas voté majoritairement Oui : les personnes sans formation scolaire post-obligatoire. Il n'y a pas de grandes différences concernant le **REVENU**. La tendance était la suivante : plus le revenu était élevé et plus la part de Oui l'était aussi. Toutefois, la part de Oui était élevée dans tous les groupes de revenus.

Tableau 14: Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des personnes qui ont effectivement voté)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	64.1	2220	
Age			V=.31***
18-29 ans	79	288	± 4.7
30-39 ans	82	284	± 4.5
40-49 ans	74	337	± 4.7
50-59 ans	69	463	± 4.2
60-69 ans	57	408	± 4.8
70 ans et plus	41	440	± 4.6
Sexe			V=.11***
Femmes	69	1157	± 2.7
Hommes	59	1063	± 3
Niveau d'éducation			V=.21***
Sans formation post-obligatoire	47	207	± 6.8
Formation professionnelle de base/Formation professionnelle	57	675	± 3.7
Maturité/Éducation professionnelle supérieure	65	599	± 3.8
École technique/Université/EPF/Doctorat	78	667	± 3.1

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Revenu du foyer			V=.14***
jusqu'à 3'000 CHF	56	100	± 9.8
3'000-5'000 CHF	52	277	± 5.9
5'000-7'000 CHF	62	311	± 5.4
7'000-9'000 CHF	67	358	± 4.9
9'000-11'000 CHF	67	276	± 5.5
plus de 11'000 CHF	72	574	± 3.7

DANS L'ENSEMBLE, les paramètres politiques suivants ont plutôt conduit au Oui : l'auto-classement sur l'échelle gauche-droite, de l'extrême-gauche à la droite (sans l'extrême-droite) sur l'échiquier politique ainsi que toute affinité avec un parti sauf le Centre et l'UDC. Du côté des valeurs, la forte confiance en Pink Cross ainsi qu'une confiance réduite à élevée (sauf très élevée) envers les Églises libres ont favorisé un Oui. En outre, les préférences pour une Suisse qui va avec son temps et qui promeut activement l'égalité des droits entre l'homme et la femme ont plutôt conduit à un Oui.

Il s'avère **EN DÉTAIL** que plus une personne se classe à gauche en matière d'**IDÉOLOGIE** politique et plus il ou elle vote ou a voté en faveur du mariage pour tous. Ainsi par exemple, les personnes « complètement à gauche » ont soutenu le Oui à 97 %, celles « de gauche » ont fait de même à 87 %, celles du centre à 59 % et celles de droite l'ont soutenue à une majorité de 52 %. Uniquement celles qui se situent complètement à droite de l'échiquier politique ont voté en majorité Non.

Aussi en incluant les **PRÉFÉRENCES DE PARTI**, un schéma similaire bien que moins clair se dessine : Tandis que les sympathisant-e-s des Verts ont voté à 92 % Oui et que les sympathisant-e-s du PS et du PVL faisaient de même à 89 % respectivement, celles et ceux du PLR ont été moins uniformes (60 % de Oui). Chez les sympathisant-e-s du parti du Centre, la part de Oui s'est chiffrée à 49 %, et à 30 % au sein de l'UDC. Les personnes qui n'éprouvent de la sympathie pour aucun des partis cités ou pour aucun parti tout court, ont également voté en majorité Oui.

La part de Oui est aussi très fortement corrélée avec la **CONFIANCE** envers l'organisation Pink Cross : seules les personnes qui font (très) peu confiance à cette organisation ont voté en majorité Non (26 % de Oui). Celles qui éprouve au moins une confiance moyenne envers Pink Cross a voté Oui en (vaste) majorité. Le comportement inverse est observé pour celles qui font confiance aux Églises libres : seules les personnes faisant « beaucoup » confiance aux Églises libres ont voté en majorité Non (12 % de Oui).

Les **VALEURS PERSONNELLES** reflètent également avec clarté le Oui et le Non au mariage pour tous. Il s'avère que les personnes qui souhaitent une Suisse promouvant activement l'égalité des droits entre les sexes votent Oui. De même, les personnes qui souhaitent que la Suisse évolue avec son temps ont également voté Oui. Il est intéressant de constater que les personnes qui ne parvenaient pas à se décider clairement pour une Suisse qui

évolue avec son temps ou une Suisse qui protège ses traditions ont aussi voté en majorité Oui (61 % de Oui).

Tableau 15: Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des personnes qui ont effectivement voté)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	64.1	2220	
Auto-classement gauche-droite (0-10)			V=.45***
complètement à gauche (0-2)	97	280	± 2
à gauche (3-4)	87	451	± 3.1
au centre (5)	59	566	± 4.1
à droite (6-7)	52	456	± 4.6
complètement à droite (8-10)	32	263	± 5.6
Sympathie pour un parti			V=.47***
UDC	30	348	± 4.8
PLR	60	374	± 5
Le Centre	49	247	± 6.2
PVL	89	182	± 4.5
PS	89	388	± 3.2
Verts	92	206	± 3.7
Autre parti	52	115	± 9.2
aucune	66	181	± 6.9
Confiance envers Pink Cross			V=.63***
très réduite à réduite (0-4)	26	589	± 3.5
moyenne (5)	72	376	± 4.5
élevée (6-7)	91	310	± 3.1
très élevée (8-10)	97	330	± 1.9
Confiance envers les Églises libres			V=.28***
très réduite à réduite (0-4)	70	1457	± 2.4
moyenne (5)	58	227	± 6.4
élevée (6-7)	50	111	± 9.3
très élevée (8-10)	12	77	± 7.4
Valeurs personnelles: «Une Suisse qui promeut activement l'égalité des droits entre l'homme et la femme, ou une Suisse qui ne promeut pas activement l'égalité des droits»			V=.33***
Encouragement actif	75	1628	± 2.1
Valeurs personnelles mitigées	43	349	± 5.2
Pas d'encouragement actif	30	164	± 7.1

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Valeurs personnelles: «Une suisse qui va avec son temps ou une Suisse qui protège ses traditions»			V=.44***
Esprit du temps	87	872	± 2.2
Valeurs personnelles mitigées	61	754	± 3.5
Protéger les traditions	33	469	± 4.3

5.3 Les motifs

Les principaux motifs d'un Oui ou d'un Non ont été sondés au moyen d'une question ouverte. Les **MOTIFS DU OUI** (tableau 20) sont classables en deux catégories principales, qui sont apparues également dans les valeurs personnelles sondées : Égalité de droits et tolérance (resp. 56 % de premières indications et 125 % de toutes les indications) et l'esprit du temps (resp. 14 % et 31 %).

Pour la grande majorité de l'électorat, l'égalité des droits a été le moteur principal du Oui. Il y a donc eu énormément d'argument sur cette base. Les arguments les plus fréquemment cités dans ce domaine étaient que l'égalité des droits est fondamentale (resp. 33 % et 49 %), que l'égalité légale est nécessaire (resp. 9 % et 40 %) et que le mariage ne doit pas dépendre du sexe (resp. 5 % et 12 %).

L'autre catégorie principale se récapitule sous le concept d'esprit du temps. Le mariage pour tous va avec son temps et est jugé constituer un progrès (resp. 5 % et 9 %). En outre, il était plus que temps de l'instaurer (resp. 4 % et 8 %) et il s'agit d'une liberté qui doit être donnée à chacune et chacun (resp. 3 % et 5 %).

Tableau 16: Motifs de décision Pour (en % des votant-e-s en faveur du Oui)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	N	en %	n
Égalité des droits et tolérance	56	851	125	1843
Égalité des droits	33	496	49	721
Mise légale/formelle sur un pied d'égalité	9	152	40	595
Mariage non dépendant du sexe	5	71	12	168
Esprit du temps	14	217	31	483
en phase avec son temps, pour le progrès	5	78	9	145
attendu depuis trop longtemps	4	64	8	124
Liberté	3	45	5	74
Considérations générales (par ex. bon projet, sympathique)	7	107	14	213
Autre	1	12	3	36
Réponses visiblement fausses / confusions	0	1	0	2
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté, etc.)	0	3	0	7
ne sais pas / aucun motif indiqué	21	326	67	1056

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les enquêté-e-s ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ces personnes aussi toujours été interrogées au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêté-e-s. Le total général est donc supérieur à 100 %.

Parmi les **MOTIFS DU NON**, trois aspects ont figuré au premier plan (tableau 21) : la question des enfants (resp. 35 % de premières indications et 69 % de toutes les indications), l'initiative est inutile/erronée (resp. 19 % et 32 %) et des motifs religieux (resp. 9 % et 16 %).

La majorité a indiqué la question des enfants comme **RAISON PRINCIPALE DU CAMP CONTRE**. Les arguments les plus fréquemment cités dans ce domaine étaient qu'un enfant a besoin d'une mère et d'un père (resp. 11 % et 21 %), que des conséquences négatives sont à craindre pour les enfants (resp. 8 % et 15 %) et finalement l'opposition au don de sperme aux couples du même sexe (resp. 6 % et 11 %).

La catégorie principale est réservée aux votants qui considèrent que le mariage pour tous est inutile ou une erreur, ces raisons et arguments n'étant toutefois pas de nature religieuse. Ainsi, certaines personnes ont indiqué que le mariage était une alliance entre un homme et une femme (resp. 9 % et 14 %). D'autres ont indiqué comme motif du Non que le mariage pour tous ne leur paraissait pas naturel (resp. 6 % et 10 %).

Certaines personnes enfin ont indiqué des motifs religieux. Pour elles, le mariage pour tous ne correspond pas respectivement aux règles de la Bible et au plan de Dieu (resp. 2 % et 5 %) ou il s'oppose fondamentalement aux valeurs et à la foi chrétienne (resp. 1 % et 2 %).

Tableau 17: Motifs de décision Contre (en % des votant-e-s en faveur du Non)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	n	en %	n
Tableau classique de la famille/question de l'enfant	35	238	69	460
L'enfant a besoin de la mère et du père	11	71	21	142
Conséquences négatives pour les enfants/la protection des enfants	8	62	15	105
contre le don de sperme aux couples du même sexe	6	31	11	62
inutile/erroné	19	135	32	219
Le mariage est une alliance entre l'homme et la femme	9	64	14	95
non naturel	6	43	10	72
Motifs religieux	9	49	16	86
non conforme à la Bible/au plan de Dieu	2	11	5	20
contre la foi chrétienne/les valeurs chrétiennes	1	9	2	15
Considérations générales (par ex. mauvais projet, antipathique)	8	56	16	111
Autre	4	33	10	72
Réponses visiblement fausses / confusions	0	1	1	4
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté, etc.)	0	0	0	0
ne sais pas / aucun motif indiqué	25	181	69	494

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les enquêté-e-s ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ces personnes aussi toujours été interrogées au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêté-e-s. Le total général est donc supérieur à 100 %.

5.4 La résonance des arguments lors des votations

Le tableau 22 montre le degré d'approbation et de refus des arguments par les personnes interrogées, sachant qu'une distinction est faite entre les votant-e-s en faveur du Oui et ceux du Non. Plus ces différences étaient importantes et plus elles ont été pertinentes pour la décision lors de la votation sur le mariage pour tous.

Dans l'ensemble, la décision de vote a reposé sur des motifs très solides : 87 % des votant-e-s ont plutôt approuvé le contenu des arguments Pour ou Contre respectifs, et ont aussi voté en conséquence.

DANS L'ENSEMBLE, les arguments Pour ont beaucoup plus convaincu que les arguments Contre. Car tous les arguments Pour ont reçu dans l'ensemble une approbation majoritaire et les arguments Contre ont essuyé un refus majoritaire.

Parmi les **ARGUMENTS POUR**, c'est l'argument de la mise sur un pied d'égalité qui a le plus convaincu : 71 % de l'ensemble des votant-e-s étaient convaincu-e-s que le mariage pour tous est une étape vers l'égalité pour les couples de même sexe attendue depuis trop

longtemps. 96 % des votant-e-s en faveur du Oui ont été d'accord, 59 % des votant-e-s en faveur du Non ne l'ont pas été. L'argument selon lequel l'attention et l'affection apportée aux enfants sont plus importantes que l'orientation sexuelle des parents a lui aussi reçu une approbation similaire dans les deux camps (69 % d'approbation). De même, la presque totalité des votant-e-s en faveur du Oui a été d'accord avec cela (93 %). 64 % des votants en faveur du Non n'ont pas été d'accord. C'est cet argument qui a le plus fortement polarisé. 68 % ont trouvé exact qu'il existe déjà, de toute façon, des enfants qui grandissent dans des foyers de même sexe (82 % des votant-e-s en faveur du Oui).

Aucun des trois **ARGUMENTS CONTRE** indiqués n'a convaincu une majorité de votant-e-s. L'argument selon lequel un parent de chaque sexe devrait servir de modèle aux enfants a recueilli le plus d'approbation (46 %). 89 % des votants en faveur du Non ont été d'accord, mais pas 72 % des votants en faveur du Oui. C'est dans l'ensemble cet argument qui a le plus fortement polarisé. L'argument selon lequel les couples de lesbiennes ne devraient pas avoir accès au don de sperme a aussi fortement polarisé. 73 % des votant-e-s en faveur du Non ont été d'accord, mais 82 % des votant-e-s en faveur du Oui l'ont rejeté. Le troisième argument enfin a lui aussi polarisé : 69 % des votant-e-s en faveur du Non ont approuvé que les couples de même sexe ne soient pas autorisés à adopter des enfants, mais 85 % des votant-e-s en faveur du Oui n'ont pas été d'accord.

Tableau 18: Total des arguments Pour et Contre, et parts de votant-e-s en faveur du Oui et du Non (en %)

Arguments pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse
Le mariage pour tous est une étape attendue depuis trop longtemps vers l'égalité pour les couples de même sexe.	Total	71	23	6
	Votant-e-s en faveur du Oui	96	2	2
	Votant-e-s en faveur du Non	31	59	10
Le bien-être de l'enfant dépend le plus fortement de l'affection et de l'attention qui lui sont prodiguées. Ici, le sexe ou l'orientation sexuelle des parents ne joue aucun rôle.	Total	69	26	6
	Votant-e-s en faveur du Oui	93	5	2
	Votant-e-s en faveur du Non	27	64	9
Il y a de toute façon déjà des enfants qui grandissent au sein de foyers du même sexe, y compris en l'absence de mariage.	Total	68	19	13
	Votant-e-s en faveur du Oui	82	10	8
	Votant-e-s en faveur du Non	46	36	18
Arguments contre				
Les enfants devraient avoir comme modèle un parent de chaque sexe.	Total	46	47	8
	Votant-e-s en faveur du Oui	21	72	7
	Votant-e-s en faveur du Non	89	6	6
Les couples de lesbiennes ne doivent pas avoir accès au don de sperme.	Total	33	59	8
	Votant-e-s en faveur du Oui	12	82	7
	Votant-e-s en faveur du Non	73	20	8
Les couples de même sexe ne doivent pas être autorisés à adopter des enfants.	Total	31	63	6
	Votant-e-s en faveur du Oui	10	85	5
	Votant-e-s en faveur du Non	69	26	6

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 %. Exemple de lecture pour le premier argument: 71 % de l'ensemble des votant-e-s (ainsi que 96 % de l'ensemble des votant-e-s en faveur du Oui et 31 % de l'ensemble des votant-e-s en faveur du Non) se sont rangés à l'argument Pour selon lequel le mariage pour tous est une étape attendue depuis trop longtemps vers l'égalité pour les couples de même sexe. 23 % de l'ensemble des votant-e-s ont indiqué ne pas être d'accord et 6 % ont répondu «ne sais pas / pas de réponse». N pour tous les arguments: Total 2'220; votant-e-s en faveur du Oui 1'527; votant-e-s en faveur du Non 693.

6 Annexe

6.1 Rapport technique

Le présent rapport VOX repose sur l'enquête qui a suivi les votations suisses du 26 septembre 2021 et qui a été réalisée par l'Institut de recherche gfs.bern sur mandat de la Chancellerie fédérale suisse. L'enquête a été réalisée entre le 27 septembre et le 15 octobre 2021. Le tableau ci-après livre un aperçu des principaux paramètres techniques de l'étude :

Tableau 19: Rapport technique succinct VOX – Votations populaires du 13 juin 2021

Paramètre	Caractéristique
Commettant	Chancellerie fédérale suisse
Population statistique	Électeurs inscrits domiciliés en Suisse
Origine des adresses	Cadre d'échantillonnage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS)
Relevé de données	Questionnaire papier: en ligne
Méthode de prélèvement d'échantillon Stratification par	au hasard Régions linguistiques, âge, sexe
Période d'enquête	du 27 septembre au 15 octobre 2021
Taille de l'échantillon	minimum 3'000, effective 3'024 (papier: 1'328, en ligne: 1'696) n DCH: 1849, n FCH: 770, n ICH: 405 (papier: n DCH: 721, n FCH: 398, n ICH: 209 (en ligne: n DCH: 1'128, n FCH: 372, n ICH: 196
Erreur inhérente à l'échantillon	± 1.8 point de pourcentage pour une valeur de 50% (et une probabilité de 95 %)

6.1.1 Relevé de données

Le relevé de données a eu lieu paramétré en mode mixte (questionnaire en ligne ou sur papier). Le jour des votations, les personnes cibles issues de l'échantillon brut reçoivent par la poste un courrier les invitant à participer à l'enquête. Au courrier d'invitation est joint un questionnaire papier pour permettre aux personnes cibles de participer de cette manière si elles le souhaitent.

Environ une semaine après la réception du courrier d'invitation, un courrier de rappel est envoyé à toutes les personnes cibles qui jusqu'à présent n'ont rempli le questionnaire ni en ligne ni sur papier.

6.1.2 Echantillon brut

L'enquête repose sur un échantillon puisé dans le Cadre d'échantillonnage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le cadre d'échantillonnage utilise des données provenant des registres de population des communes et des cantons actualisés chaque trimestre. Ainsi est garantie une couverture complète de la population cible (les électeurs inscrits suisses).

L'échantillon brut est stratifié par régions linguistiques, âge et sexe. La population statistique est subdivisée en trois strates linguistiques régionales (D/F/I) desquelles sont tirés des échantillons respectivement indépendants. L'échantillon total qui en résulte est stratifié disproportionnellement : Les participant-e-s en provenance de Suisse francophone et italophone sont plus que proportionnellement représenté-e-s pour saisir dans l'enquête suffisamment de cas en provenance de ces deux régions linguistiques. De la sorte, les affirmations sont statistiquement fiables aussi pour les petites régions linguistiques. Un procédé de pondération basé sur la conception corrige ce « surpoids » dans l'analyse ultérieure des données pour émettre des affirmations à l'échelle nationale (voir 6.1.4 Pondération).

Sur les 7'500 adresses commandées auprès de l'OFS, nous en avons obtenu 7'631 plus une réserve non utilisée de 1'455 adresses. Ces adresses forment la base de l'enquête.

6.1.3 Echantillon net

L'échantillon net, généré par l'enquête, de l'analyse VOX au sujet des votations du 26 septembre 2021 comprend au total 3'024 enquêté-e-s, dont env. 61 % en provenance de Suisse germanophone (n=1'849), env. 26 % en provenance de Suisse francophone (n=770) et env. 13 % en provenance de Suisse italophone (n=405).

Tableau 20: Exploitation exhaustive des adresses

Paramètre	N
Échantillon brut SRPH	7'631
Retours postaux/Personnes-cibles décédées	75
Total adresses valides	7'556
Refus/Déconnexions	68
Entretiens totaux réalisés	3'101
Suppressions pour des motifs de qualité	77
Entretiens utilisés au final	3'024

Les personnes qui ont participé aux votations sont nettement surreprésentées dans l'échantillon, l'écart (+24,4 points de pourcentage) se situe cependant dans le cadre

connu. L'écart entre l'échantillon non pondéré et le résultat effectif se chiffre, pour l'imposition du capital, à +1 point de pourcentage et, pour le mariage pour tous, à +4,7 points de pourcentage.

Les données relevées ont été validées et plausibilisées par le gfs.bern. 77 entretiens n'ont pas satisfait aux exigences de qualité et ont été retirés du jeu de données final.

Les questions ouvertes ont été automatiquement codées au moyen d'un livre de code de qualité élaboré. Le jeu de données final contient les réponses codées ainsi que les indications originales des enquêté-e-s.

Les données ont été anonymisées avant leur analyse. Pour des raisons liées à la protection des données, toutes les indications relatives à des personnes concrètes et à leur domicile ont été supprimées.

Le jeu de données anonymisées afférent à la présente analyse VOX ainsi que le schéma de code afférent sont librement accessibles auprès de Swissvotes ([Swissvotes.ch](https://www.swissvotes.ch)).

6.1.4 Pondération

Au cours d'une première étape, l'échantillon net est pondéré dans son ensemble selon un procédé de pondération basé sur la conception. Au centre de cette pondération basée sur la conception se trouve la correction du sur-échantillonnage en Suisse francophone et Suisse italophone.

Au cours d'une deuxième étape, l'« Unit Non Response » (c'est-à-dire les cas manquants) est abordée. Pour ce faire, la pondération est calibrée à l'aide de paramètres sociodémographiques, géographiques et politiques (à savoir l'âge, le sexe, la langue, le canton, le parti préférentiel, la participation et le comportement de vote), afin que l'échantillon net corresponde à la population statistique suisse. A cette fin est choisi un schéma de pondération automatisé dans lequel la pondération est réalisée à la machine selon des critères prédéfinis quant à l'écart maximal. La fréquence ainsi que la chronologie des différentes étapes de pondération sont purement basées sur des indicateurs chiffrés quantitatifs, c'est-à-dire des écarts maximaux.

Une attention spéciale est apportée à la pondération de la participation aux votations. Pour la modélisation la plus optimale possible de la participation, il est fait appel non seulement aux données réelles de la votation mais aussi aux données historiques de participation par âge, sexe et région linguistique.

Au cours d'une troisième étape sont identifiés, au moyen d'un apprentissage automatique, les corrélations entre la participation aux votations et les comportements lors des votations, ainsi que des paramètres démographiques. L'estimation de ces corrélations permet de projeter les éléments de connaissance acquis sur les données de l'enquête structurelle suisse. A l'intérieur de ces données, des analyses au niveau de la plus petite unité géographique (niveau d'une commune) sont possibles. Ensuite est déterminée – au moyen d'un «Hot-One-Encoding» et des estimations relatives de participation et de comportement de vote ainsi que des données réelles des communes – la répartition la plus probable de la participation individuelle aux votations et du comportement de vote.

La pondération des grandeurs de mesure démographiques et politiques choisies dans les données recueillies est finalement effectuée au cours d'une quatrième étape à l'aide de ces données structurelles. La configuration des données structurelles permet de procéder à la pondération pas uniquement sur la base de paramètres géographiques. Au contraire, les paramètres en présence permettent de pondérer des groupes de personnes définis en fonction de leurs valeurs modélisées.

6.1.5 Analyse et erreur inhérente à l'échantillon

Les valeurs d'une enquête s'assortissent toujours d'une erreur aléatoire. Dans l'analyse VOX, l'intervalle de confiance de 95 % est mentionné pour chaque valeur déterminée. Cet intervalle indique la largeur de plage à l'intérieur de laquelle la valeur dans la population statistique vient se situer avec une probabilité de 95 %.

L'intervalle de confiance dépend de la taille de l'échantillon ainsi que de la distribution des valeurs des variables. En présence d'un rapport équilibré de voix Pour et Contre (c.-à-d. 50 % de voix Pour et 50 % de voix Contre) et un échantillon d'environ 1'000 enquêtés, l'erreur inhérente à l'échantillon est de +/-3.2 points de pourcentage. En d'autres termes : La part effective se situerait, dans cet exemple assorti d'une probabilité de 95 %, entre 46,8 et 53,2 % (intervalle de confiance).

L'erreur aléatoire augmente avec la diminution du nombre d'enquêtés. Surtout avec les petits sous-groupes, l'erreur inhérente à l'échantillon augmente à un point compromettant considérablement la sincérité des valeurs des échantillons.

Tableau 21: Erreur inhérente à l'échantillon

Erreurs statistiques d'échantillonnage choisies, par taille d'échantillons et répartition de base			
Taille de l'échantillon		Taux d'erreur de la répartition de base	
		50 % à 50 %	20 % à 80 %
N =	3'000	±1.8 point de pourcentage	±1.4 point de pourcentage
N =	2'200	±2.1 points de pourcentage	±1.7 point de pourcentage
N =	1'000	±3.2 points de pourcentage	±2.5 points de pourcentage
N =	600	±4.1 points de pourcentage	±3.3 points de pourcentage
N =	100	±10.0 points de pourcentage	±8.1 points de pourcentage
N =	50	±14.0 points de pourcentage	±11.5 points de pourcentage

Exemple de lecture: Avec environ 1'000 enquêté-e-s et une valeur avérée de 50 %, la valeur effective est comprise entre 50 % et ±3.2 points de pourcentage; avec une valeur de base de 20 %, elle est comprise entre 20 % et ±2.5 points de pourcentage. La recherche sur les sondages fixe la plupart du temps une cote de sécurité de 95 %: en d'autres termes, on accepte avec une probabilité d'erreur de 5 % que la corrélation statistique prouvée ne soit pas présente ainsi au sein de la population.

Lors de l'analyse de la décision de vote, ce sont toujours uniquement les différences dans la décision matérielle, c'est-à-dire entre les votant-e-s en faveur du Oui et ceux/celles du Non qui ont été analysées. Les votants qui ont laissé des cases vides ou qui ne pouvaient pas se rappeler n'ont pas été pris en compte.

Comme critère relationnel pour les relations bivariées, le coefficient V de Cramér a été utilisé. Si ce coefficient prend la valeur zéro, il est possible de partir d'une absence de corrélation et, s'il prend la valeur un, d'une corrélation complète. Les valeurs pour les

différentes relations bivariées ne sont toutefois pas directement comparables vu que pour les calculer il faut aussi faire appel au nombre de catégories de paramètres des deux variables et au nombre de cas.

6.2 A propos de l'étude

6.2.1 Le projet VOX aujourd'hui

En Suisse, après chaque votation, le gfs.bern réalise sur mandat de la Chancellerie fédérale une enquête représentative au cours de laquelle il interroge quelque 3'000 titulaires du droit de vote sélectionné-e-s de manière aléatoire. Sont intéressants les motifs pour et contre la participation et les motifs des décisions des titulaires du droit de vote. En phase préparatoire à chaque votation, le gfs.bern élabore en collaboration avec Dr Sébastien Salerno le questionnaire de l'enquête VOX. Les questionnaires des analyses post-votation VOX/VOTO du passé forment l'ossature du présent questionnaire. Pour préserver la valeur des séries de données, seules des questions spécifiques aux projets (par ex. les arguments pour ou contre un projet de loi) sont chaque fois nouvellement formulées. La mise au point du questionnaire relève exclusivement des compétences du gfs.bern.

Depuis novembre 2020, l'enquête est réalisée en ligne et sur questionnaire papier. Au préalable, les données sont relevées par téléphone auprès chaque fois de 1'500 titulaires du droit de vote. Au plan du contenu, les questions capitales portent sur la participation à la votation, sur les décisions de vote et sur les arguments. En outre sont sondées les échelles de valeurs et les indications sur les usages des médias lors des votations. Des questions statistiques forment la partie finale de chaque enquête (par ex. sur le niveau d'éducation et l'état civil, l'origine, les conditions de logement, etc.), car l'on sait toute l'importance que revêtent de tels paramètres dans le comportement de décision politique.

Au terme de l'enquête, toutes les données sont anonymisées. Ni les noms, ni les adresses ni les dates de naissance ne sont disponibles dans le jeu de données destinées à l'analyse. Les coordonnées des participant-e-s aux études sont supprimées au terme de l'enquête. Il est par conséquent impossible d'identifier des personnes particulières. Les données sont publiées sous une forme anonymisée et peuvent être librement téléchargées depuis [Swissvotes](#). Il en va de même pour tous les anciens jeux de données VOX et rapport VOX.

6.2.2 Qui finance les études VOX?

La Chancellerie fédérale suisse finance les études VOX. Au nom du Conseil fédéral, elle a émis un appel d'offres public et chargé ensuite l'Institut de recherche gfs.bern d'effectuer les enquêtes pour la législature en cours.

Vous trouverez des informations complémentaires sur vox.gfsbern.ch

6.3 L'équipe de gfs.bern

LUKAS GOLDER

Co-directeur et président du conseil d'administration de gfs.bern, politologue et spécialiste des médias, MAS FH en management des communications, enseignant à la ZHAW

✉ lukas.golder@gfsbern.ch

Spécialités:

Analyses intégrées de la communication et des campagnes, analyses d'image et de réputation, analyses des médias / de l'effet des médias, recherche sur la jeunesse et le changement sociétal, votations, élections, modernisation de l'État, réformes des politiques de santé

Publications dans des recueils, magazines spécialisés, la presse quotidienne et sur Internet.



MARTINA MOUSSON

Directrice de projets, politologue

✉ martina.mousson@gfsbern.ch

Spécialités:

Analyse de thèmes et problématiques politiques, votations et élections nationales (SRG-Trend, analyses VOX, baromètre électoral), analyses d'image et de réputation, analyses intégrées de la communication, analyse de contenus médiatiques, méthodes qualitatives, thèmes de société (recherche sur la jeunesse, racisme, familles, classe moyenne)



TOBIAS KELLER

Directeur de projet en formation, scientifique spécialiste de la communication, docteur en philosophie

✉ tobias.keller@gfsbern.ch

Spécialités:

Communication politique, élections, votations, campagnes (numériques), veille thématique, analyses d'image et de réputation, analyses des médias, numérisation, réseaux sociaux, méthodes assistées par ordinateur, analyses quantitatives.

Publications dans des magazines spécialisés internationaux et nationaux, dans la presse quotidienne et sur Internet.





AARON VENETZ

Collaborateur scientifique, politologue et spécialiste scientifique des données

✉ aaron.venetz@gfsbern.ch

Spécialités:

Modélisations des données, méthodes qualitatives, recherches, analyse de données, programmations, analyses des médias, visualisations



OLGA JENZER

Stagiaire sciences des données et analyse politique

✉ olga.jenzer@gfsbern.ch

Spécialités:

Analyse des données, méthodes quantitatives et qualitatives, visualisations, recherches



MAJA SCHOCH

Stagiaire sciences des données et analyse politique

✉ maja.schoch@gfsbern.ch

Spécialités:

Analyse de données, visualisations, méthodes statistiques, apprentissage machine, programmations



ROLAND REY

Collaborateur administratif

✉ roland.rey@gfsbern.ch

Spécialités:

Publication de bureau, visualisations, administration de projets, administration de présentations

gfs.bern ag
Effingerstrasse 14
CH – 3011 Berne
+41 31 311 08 06
info@gfsbern.ch
www.gfsbern.ch

L'Institut de recherche gfs.bern est membre de l'Association suisse des recherches de marché et sociales, il garantit qu'aucun entretien n'a lieu à des fins publicitaires, de vente ou de passation de commande, qu'elles soient manifestes ou cachées.

Plus d'infos sur www.schweizermarktforschung.ch


Institute Member


Menschen. Meinungen. Märkte.